

**KP1 SAS
USINE DE CAMARSAC
2 CHEMIN DE LARTIGUE
33750 CROIGNON
FRANCE**

Conformément au Règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 (Règlement Produits de Construction – RPC), ce certificat s'applique au(x) produit(s) de construction :

Eléments de structure linéaires en béton

Concrete linear structural elements

fabriqué(s) en béton armé et en béton précontraint, dont l'usage prévu est précisé dans la déclaration des performances établie par le fabricant et dont les propriétés relatives aux caractéristiques essentielles "résistance mécanique et stabilité" et "résistance au feu" sont déterminées selon les méthodes 1 et 3,

mis sur le marché de l'espace économique européen par :

**KP1
84000 AVIGNON**

et fabriqué(s) dans l'usine :

**KP1 SAS
33750 CROIGNON**

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'annexe Z.A de la norme :

NF EN 13225:2013 et dans les Règles d'application CE2+/R 07 (2015)

sous système 2+, sont appliquées et que

le contrôle de production en usine répond à l'ensemble des exigences prescrites ci-dessus.

Ce certificat, délivré pour la première fois le 04 septembre 2007, annule et remplace le certificat renouvelé le 04 février 2014 et, sauf annulation ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine lui-même ne sont pas modifiés de manière significative, et au plus tard jusqu'au 03 février 2020.

La liste des certificats délivrés par le CERIB est tenue à jour sur son site Internet.

Délivré à Epernon, le 03/02/17

Révision n° 4



Alberto ARENA
Directeur de la direction
Qualité Sécurité Environnement